

C.E.M.O

Centre d'Education en Milieu Ouvert

PROJET PEDAGOGIQUE

CEMO, 15-17 rue du Danemark à 1060 Saint-Gilles

T. 02/537.52.34 F. 02/537.97.84

cemo@cpasstgilles.irisnet.be

PROJET PEDAGOGIQUE

En guise de présentation...

Le CEMO existe depuis 30 ans (1978) et au fil des années, il s'est étoffé, dynamisé, diversifié. Service, tantôt « spécialisé », tantôt « généraliste », il a toujours su garder une spécificité : celle d'un service destiné aux familles, aux enfants et aux jeunes de Saint-Gilles afin de les écouter, de les soutenir et de les aider dans leurs difficultés.

Il présente toutefois une particularité historique, celle d'être constitué en asbl reconnue et agréée comme AMO par l'aide à la jeunesse et concomitamment être le service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Cette « double identité » permet d'offrir à notre public des services appropriés et des réponses plus diversifiées.

1. Cadres légaux

Nous souhaitons passer en revue dans ce chapitre les différents cadres légaux qui organisent notre travail au quotidien. Nous avons fait le choix de citer quelques passages des textes principaux mais nous vous renvoyons à nos annexes afin d'y trouver l'intégralité des textes de référence.

1.1. La Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Article 3, §1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

1.2. La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948

Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

1.3. Décret relatif à l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991

Article 2. - Le décret s'applique :

- 1° aux jeunes en difficulté, ainsi qu'aux personnes qui éprouvent de graves difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales;
- 2° à tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers:

Article 3. - Tout jeune visé à l'article 2 a droit à l'aide spécialisée organisée dans le cadre du présent décret. Cette aide tend à lui permettre de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

1.4. Extrait des arrêtés AMO

Le service d'aide en milieu ouvert a pour mission l'aide préventive, sociale et éducative au bénéficiaire des enfants et des jeunes (...) dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec

l'environnement social et familial. L'aide spécialisée comprend l'aide individuelle et l'action communautaire.

Le service intervient de manière non contraignante et hors de tout mandat.

Elle exclut toute prise en charge de type psychothérapeutique.

Elle est gratuite.

Le bénéficiaire peut, à tout moment, mettre fin à l'aide. Néanmoins, le service s'assure, dans la mesure du possible, que les mesures sont prises pour que le jeune ne se mette pas en danger. ».

Dans le respect du code de déontologie et en particulier du secret professionnel, l'aide apportée au jeune comprend le travail en réseau pour autant que le service s'assure de l'adhésion du jeune.

L'action communautaire vise, en améliorant l'environnement social des jeunes, à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs et à développer une dynamique de réseau.

Les actions collectives avec les jeunes ont un caractère transitoire pour ceux-ci. Elles doivent, si nécessaire, les aider à rejoindre les structures existantes.

Le service doit être accessible notamment en dehors des heures de fréquentation scolaire.

Pour rencontrer les jeunes dans leur milieu de vie, le service peut utiliser tout lieu et toute modalité d'intervention dans les limites de la zone géographique et des modalités définies dans le projet pédagogique.

1.5. Extrait de la loi organique des CPAS

Article. 1er. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Art. 57. §1er. (...) le centre public d'aide sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

§3. Le centre exerce la tutelle ou à tout le moins assure la garde, l'entretien et l'éducation des enfants mineurs d'âge lorsqu'ils lui sont confiés par la loi, les parents ou les organismes publics.

Art. 60. §1er. L'intervention du centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.

§2. Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

§3. Il accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée.

§4. Il assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés. Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par d'autres centres ou services auxquels l'intéressé a déjà fait confiance.

2. Notre contexte historique

C'est donc en **1978** que le CPAS de Saint-Gilles conclut une convention avec le Ministère de la culture française¹. Cette convention situait les perspectives de travail du CEMO. Ce travail était à l'époque relativement original. En effet, dans les termes mêmes de la convention, les partenaires constatent que *« les jeunes manifestent dans leur corps, dans leur comportement, dans leur conduite, souvent avec beaucoup d'acuité, les traces, les signes, les symptômes d'un manque de respect de leurs droits élémentaires à la participation à la vie sociale. Ils sont rejetés parce que non voulus, ils sont condamnés à un sous-développement de leurs aptitudes, de leurs compétences, ils sont coupés du dialogue avec les autorités parentales, scolaires, administratives, économiques, sociales. »*

Les actions entreprises devaient donc être directes, dans et sur les milieux où les manifestations sociales décrites apparaissent. Le choix a été à ce moment-là d'agir sur les causes profondes pas toujours très apparentes, plutôt que de réagir sur les conséquences en développant de la surprotection et de la marginalisation. La convention précisait aussi que le CPAS s'engageait :

* à libérer des travailleurs sociaux ayant une certaine maturité professionnelle et dûment motivés à œuvrer dans le sens de la convention;

* à développer au niveau des jeunes une action préventive par des démarches individuelles ou collectives jugées plus adéquates par les travailleurs engagés.

1978-1980 : Création du CEMO - Centre d'Education en Milieu Ouvert -. Naissance de l'A.M.O. comme conception originale d'aide aux jeunes, visant leur autonomisation, la non institutionnalisation des problèmes, l'alternative au placement, la prévention.

Deux travailleurs sociaux du service social du CPAS sont chargés de concevoir et réaliser un projet pionnier sur un terrain social où les services d'aide aux jeunes sont particulièrement absents.

1980-1982 : L'équipe du CEMO se démarque du service social du CPAS par l'arrêt de l'intervention financière et développe des stratégies d'intervention dites de « médiation ». Formation de l'équipe à l'approche systémique pour l'intervention familiale.

Création d'une école de devoirs, animation dans les écoles sur la présentation aux employeurs, réalisation d'une brochure sur « L'après- école »...

1982-1985 : Promotion du travail en réseau. Dès 1982, le CEMO se scinde en deux secteurs :

- l'accueil et l'accompagnement des jeunes et de leurs parents,
- l'élaboration et la participation d'actions collectives avec le réseau social saint-gillois.

Création du « Cahier gris » (1982) : travail collectif visant à interpeller la population et les pouvoirs publics en mettant à jour les constats et les carences du terrain en infrastructures pour les jeunes.

Travail sur le décrochage scolaire (1983) : enquête et toute première estimation du taux de décrochage dans l'enseignement secondaire, table ronde et développement d'une expérience pilote d'insertion dans deux classes d'accueil aboutissant sur la Charte et le SAS « décrochage scolaire ».

Secrétariat et organisation de la Rencontre des Travailleurs Sociaux (RTS).

1986-1987 : Développement du projet Centre d'Information et de Prévention (CIP) : extension de la prévention aux adultes par la création du Centre d'Accompagnement pour Adultes (CAFA). Création et gestion de la Maison des Enfants.

¹ Convention « Education en Milieu Ouvert entre le Directeur Général de la Jeunesse et des Loisirs, Marcel Hicter, et le CPAS » (31/10/1978)

1988 : En collaboration avec FIJ, mise en place de la concertation locale axée sur un projet global d'insertion socioprofessionnelle des jeunes 15-25 ans aboutissant à la création de la Mission Locale Jeunes.

1989 : Constitution du CEMO en « asbl ». Création de l'Antenne-Info en partenariat avec Infor-Jeunes. Mise en place et gestion d'un projet d'Animation/Education de rue autour de l'espace Van Meenen. Coordination du projet Saint-Gilles-Vacances.

1990 : Agrément par l'ONE et l'ADEPS pour l'organisation et la gestion globale des Cours Ouvertes et des Plaines de jeux communales aboutissant au CEMO-ANIMATION-VACANCES. Création du Parascolaire les mercredis après-midi. Gestion de camps de vacances pour enfants en difficulté. Mise en place de « groupes à projet » pour les jeunes de 14 à 18 ans. Formation pratique de jeunes 17-20 ans à l'animation de collectivité d'enfants...

1995 : Création d'un « réseau d'échanges de services » soutenu et financé par la Commission Européenne. Participation aux « Banlieues d'Europe » et aux séminaires « Déconstruire le social - Sorbonne »

1996 : Agrément par le FESC pour l'organisation et le développement de l'accueil extrascolaire en partenariat avec l'Administration Communale. Soutien à l'élaboration et la mise en place du décret « Centres de Vacances ».

1997 : L'asbl CEMO est, enfin, agréée comme service d'aide en milieu ouvert (AMO). Mise en place d'une recherche-action sur « *l'alternative aux placements inutiles d'enfants en institution* » (ULB – Fds Houtman). Création de l'asbl Espace Cré-Action pour la gestion d'un projet culturel et socio-éducatif dans le cadre de la gestion du Domaine de la Roseaie. Création avec l'asbl IDJ de « Bruxelles Accueil et développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE asbl) » – mouvement fédératif des structures publiques et privées bruxelloises d'accueil de l'enfant qui coordonne également les projets FESC à Bruxelles. Présidence du CAAJ de Bruxelles.

1998 : Achat du 86 rue de Parme pour l'installation des bureaux.

1999 : Recherche-action pour le CAAJ de Bruxelles portant sur « *La programmation comme processus de participation* ». Développement du projet Si On S'amusait Après L'Ecole (SOSALE) : projet d'accueil extrascolaire (3-12 ans) à Saint-Gilles tous les soirs de la semaine dans une école.

2000 : Création de l'asbl Espaces Enfance – projet alternatif d'une structure d'accueil et de prévention précoce des enfants de 0 mois à 3 ans issus de milieux fragilisés agréé par l'ONE. Gestion d'un Séminaire (10 séances) pour le CAAJ de Bruxelles portant sur « *La boîte à outils des AMO* ». Ouverture d'une deuxième structure « *Sosale* ».

2001-2002 : Participation active à l'élaboration du décret « ATL » (Accueil Temps Libre) et de la Loi-programme régissant le FESC. Premier mandat communal pour la Coordination Locale Extrascolaire (CLE). Recherche-action pour le CAAJ de Bruxelles portant sur « *la déontologie dans l'AAJ* » et « *SAJ-CPAS* ». Mandat au comité sub-régional de Bruxelles de l'ONE.

2003 : Anniversaire des 25 ans du CEMO : publication « *Les enfants de l'assistance* » (interviews d'A. Eylenbosch) et fête populaire sur la place Morichar. Agrément par la Communauté Française en tant qu'organisme pour la formation donnant accès au Brevet d'Animateurs en Centres de Vacances (BACV). Recherche-action pour le CAAJ de Bruxelles portant sur « *L'enseignement spécial : Pour quoi ? Pour qui ? Tout compte fait* ». Création d'un groupe de théâtre (ados de 14 à 20

ans) et présentation de leur pièce « *Génie Ex Machina* » en Wallonie et à Bruxelles. Ouverture d'une troisième structure « *Sosale* ».

2004 : Organisation d'un camp intégrant des enfants polyhandicapés – Développement du projet Sosale au CASU asbl (4^{ème} structure) pour les enfants de 3 à 16 ans hébergés temporairement (SDF). Coordination et gestion du groupe « *services aux familles et soutien à la parentalité* » au sein des Etats Généraux des Familles (Fédéral). Rédaction du programme CLE communal pour l'agrément ATL. Mandat d'Administrateur au sein du CA de l'ONE.

2005 : Agrément du CLE (Coordination Locale de l'Extrascolaire) communal et des Opérateurs ATL – Développement du projet « HAPI » > plan d'accompagnement et de soutien individuel des jeunes dans les structures sportive, culturelle et de loisirs.

2006 : Décès d'Albert Eylenbosch – Fondateur et Président historique du CEMO -. Élection d'Alain Hutchinson (ex-Échevin de l'Enseignement et de la Culture à Saint-Gilles) comme Président de l'asbl CEMO - Soutien à la création d'un outil pour la formation à l'intégration (BADJE) - Ateliers et participation à la Zinneke-parade – Mise en place d'un partenariat avec Arc-en-Ciel pour la formation d'animateurs (BACV) – Réforme interne du projet Parascolaire.

2007 : En prévision de la réforme des arrêtés AMO concernant notamment les projets collectifs le CA du CEMO crée en septembre 2007 l'asbl **CEMôme** afin d'y transférer les activités d'accueil extrascolaire (15 membres du personnel CEMO y seront transférés dès janvier 2008). Mandat de Vice-Président au sein du CA de l'ONE.

2008 : Anniversaire des 30 ans du CEMO. Passage en Catégorie 2 (AMO) et recomposition d'une équipe pluridisciplinaire « CEMO » avec des psychologues, des A.S. et des éducateurs. Celle-ci poursuit son travail d'accompagnement individuel, de développement de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et poursuit ses actions communautaires. Le partenariat entre asbl et CPAS reste un atout majeur dans le travail au quotidien. Il permet entre autre un ancrage incontournable dans la réalité sociale des familles, des enfants et des jeunes les plus fragilisés.

Réécriture du présent projet pédagogique.

Mise en place du CSAJ (Conseil Spécial d'Aide à la Jeunesse) au sein du CPAS.

Développement d'un programme informatique de gestion des dossiers individuels.

3. Le contexte sociologique

Notre service est « compétent » pour recevoir **tous les jeunes Saint-Gillois de 0-18 ans et leur famille** qui en font la demande. En outre, sa double identité, d'AMO et de service jeunesse du CPAS, l'engage à travailler sur tout le territoire, de manière transversale, avec d'autres associations ou institutions, dans des groupes de réflexions et de coordinations.

Ainsi, chaque projet doit être envisagé comme autant d'éléments d'un processus global qui concerne indifféremment les politiques d'éducation, d'emploi, de culture, de santé, de mobilité, de pauvreté, de cohésion sociale,....

D'un point de vue géographique, Saint-Gilles est quasiment au centre de la capitale. Territoire aux facettes multiples, englobant à la fois la gare du midi, le goulot Louise ou certaines des grandes voies de pénétration dans Bruxelles,... qui ont indéniablement façonné l'histoire, le visage de la commune et la rende particulière. Ce cadre et ses spécificités sous tendent l'ensemble des actions du CEMO. Lequel se doit, afin d'optimiser son action, d'analyser, de connaître, au mieux les

réalités sociales et économiques des jeunes et des familles et d'en suivre les évolutions. Objectiver notre contexte territorial est donc primordial.

On constate ainsi au niveau régional une pauvreté préoccupante des jeunes, un taux de chômage élevé, un faible niveau de scolarité, un nombre élevé de jeunes qui grandissent dans un ménage sans emploi rémunéré, des logements précaires, des possibilités réduites offertes dans l'environnement immédiat ainsi que le manque de perspectives d'avenir,... Tous ces constats sont autant d'éléments qui témoignent des risques critiques de précarisation des situations que nous rencontrons.

La vulnérabilité de nombreux ménages bruxellois est tout aussi préoccupante. L'augmentation du nombre de familles monoparentales, le nombre élevé de personnes isolées et la grande part des ménages sans revenu de travail ayant des enfants à charge sont les éléments principaux de cette vulnérabilité.

La Région Bruxelloise a par ailleurs un taux de natalité très élevé. En 2007, on recensait officiellement 46.377 enfants entre 0 et 3 ans et 122.470 enfants de 3 à 12 ans. Le nombre réel d'enfants est cependant bien plus important si l'on prend en compte le très grand nombre d'enfants issus de familles en situation illégale. La forte concentration de personnes sans papiers à Bruxelles est source de précarité sociale, d'inégalité socio économique et de santé. Notons aussi qu'une des formes les plus visibles de la pauvreté est le « sans abrisisme ». Des mineurs non accompagnés et des jeunes « en galère » font partie de ce public également.

Notons encore le caractère multiculturel et international de Bruxelles : 26,9 % de la population n'a pas la nationalité Belge et si on tient compte du pays d'origine 46,3 % est d'origine étrangère². Cela induit entre autre des phénomènes urbains de ségrégation, de concentration ethnique...

La population saint-gilloise, quant à elle, s'est globalement stabilisée autour des 43.000 habitants (4,4% de la population régionale) sur un territoire de 2,5 km² (1,5% de la superficie régionale). Saint-Gilles est donc une des communes bruxelloises les plus densément peuplées, avec 16.751 habitants au km² en moyenne, soit près de 3 fois la densité régionale. La population saint-gilloise connaît également un important renouvellement. On peut ainsi parler d'une commune de « transit » composée pour près de la moitié d'étrangers provenant principalement (2/3) des pays de l'Union Européenne. Les nationalités les plus présentes sont, en ordre décroissant, les Marocains, les Espagnols, les Portugais, les Italiens, les Français, les Grecs et les Britanniques³.

60% de la population a moins de 44 ans et les isolés forment la plus grande catégorie parmi les "ménages" saint-gillois.

Malgré sa petite taille, la commune est faite de contrastes importants entre les beaux quartiers du haut et « le bas » de Saint-Gilles. On observe donc une forme de dualisation au sein de la population avec notamment une population plus pauvre qui n'a pas accès à la propriété et qui vit parfois dans des logements de mauvaise qualité. La rencontre entre les différentes catégories de population n'est pas évidente. Le quartier du midi, notamment, est un des plus pauvres de Bruxelles, plusieurs problématiques s'y superposent (logement, santé, ...). Il est aussi victime, de nombreuses opérations immobilières depuis plus de 20 ans⁴.

Saint-Gilles, est aussi une commune qui bénéficie de plusieurs atouts ; un centre historique ancien et un patrimoine architectural de qualité ; une présence de nombreux commerces et PME ; une

² Observatoire de la santé et du social de la région de Bruxelles capitale, Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2007, Commission communautaire commune, 2007).

³ D'autres nationalités (polonaise ou brésilienne par exemple) sont également fort représentées..
www.observatbru.be, www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

proximité des pôles d'attraction économique, commerciaux et touristiques du centre ville ; une pluriculturalité de sa population, une vie artistique fertile et une bonne desserte de transports en commun. Saint-Gilles est aussi une commune jeune, avec donc un potentiel énorme en terme d'expression et de créativité.

Tout cela offre au CEMO la possibilité de s'adresser à un public de jeunes parfois très diversifié, des jeunes qui ont des dynamiques de vie très différentes dans leurs parcours scolaire, leurs fréquentations, leurs réalités familiales, leurs loisirs, leur mobilité,....

Dans ce territoire contrasté, nous tentons d'être une interface entre les jeunes, leur environnement et les services. Nous travaillons ainsi avec une multitude de partenaires institutionnels (Commune, CPAS, écoles...) et associatifs tous secteurs confondus.

4. Le CEMO et ses valeurs

Nos objectifs et les moyens mis en œuvre s'appuient sur des valeurs qui déterminent le contexte de nos actions et la ligne de conduite à adopter au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Comme décrit précédemment, le CEMO a la particularité de constituer une articulation complémentaire entre deux types de cadres avec d'une part, le service jeunesse du CPAS et d'autre part, l'AMO asbl. De manière générale, notre éthique est de croire au **respect** individuel, en la **justice** et la **liberté** de chacun.

Nous nous basons avant tout sur **les principes d'égalité** émanant de la **déclaration des droits de l'homme** et de la **convention internationale des Droits de l'enfant**. Cette dernière stipule que tout enfant a des droits tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la scolarisation, à la protection, etc. quelle que soit son origine socio-économique, culturelle et sa nationalité. Nous estimons avoir pour mission de mettre tous les moyens en œuvre en vue de valoriser l'émancipation, d'éradiquer l'exclusion, quelle qu'elle soit. Nous avons comme objectif de développer des outils avec le jeune et sa famille afin de favoriser la création de repères permettant une insertion sociale positive dans le **respect de chacun**. Nos portes sont ouvertes à toute la population saint-gilloise âgée entre 0 et 18 ans rencontrant des difficultés d'ordre familial, scolaire, social, psychologique ou encore administratif. Nous estimons que chacun doit être informé de ses droits mais aussi de ses devoirs et ce, afin de pouvoir être considéré et se considérer comme un **citoyen critique, responsable, autonome, acteur de sa propre vie, émancipé et solidaire**.

L'intérêt du jeune et son bien-être sont au centre de nos actions et de nos débats. Le travail ne peut se réaliser qu'avec l'accord du jeune et/ou celui de sa famille. L'écoute constitue une phase et un outil primordial au sein de notre service. Elle renvoie aux questions suivantes : qui est la personne qui est en face de nous et qui expose ses problèmes, que nous dit-elle vraiment ? Qu'y a-t-il derrière ses mots ? Comment se situe-t-elle dans son milieu, dans son contexte, dans sa vie ? Qu'est-ce qui lui pose problème ? Une fois que nous avons approché au mieux la compréhension du système dans lequel se situe la personne, nous pouvons lui renvoyer ce que nous avons compris avec d'autres mots et peut-être permettre une certaine évolution, amélioration ou simplement un changement.

Notre service est avant tout un **espace d'écoute** au sein duquel les jeunes et les familles sont accueillis **sans jugement ni stigmatisation** et quelle que soit leur situation. Ils peuvent s'exprimer dans un lieu ouvert où **le secret professionnel** est respecté. Ce type d'aménagement

visé à favoriser l'émergence d'une demande, sa compréhension et une **confiance** suffisante ouvrant la voie à un travail en **collaboration**. Nous valorisons les compétences des personnes. Nous essayons de découvrir leurs richesses, leurs sensibilités pour qu'ils les utilisent dans leur vie. Nous entendons donc mettre l'accent sur les **ressources** des familles et des jeunes plutôt que sur leur dysfonctionnement lors de la résolution de problème. Il s'agit ici de pointer et de **valoriser les compétences** de la personne et de l'aider à s'en servir et à les développer.

L'intervenant occupe une position d'**accompagnateur** plutôt qu'une place où il serait considéré comme tout puissant, ce qui aurait comme conséquence de maintenir la personne dans un processus encourageant à l'assistantat. La question de l'**humilité** de l'intervenant se pose souvent puisque nous nous devons de mettre en place tous les moyens mis à notre disposition pour permettre l'épanouissement de la personne en tenant compte de sa liberté de choix sans viser le résultat à tout prix.

Il s'agit d'impliquer la personne, que ce soit le jeune ou sa famille, dans toutes les démarches entreprises afin de leur permettre de se **responsabiliser** tout en **respectant leur propre rythme**. Nous mettons l'accent sur la **constitution et le maintien de liens**. En effet, nous constatons que nous sommes de plus en plus confrontés à la fragilisation du lien aussi bien au niveau familial avec l'éclatement du modèle traditionnel familial qu'au niveau sociétal avec la valorisation de l'individualisme. Or, la crise du lien est synonyme d'isolement et d'exclusion. De plus, la pauvreté et la maladie mentale accentuent la fragilisation et la marginalisation des jeunes et des familles. C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière à la restauration de ces liens notamment en accompagnant et en intervenant dans le milieu de vie du jeune mais aussi en valorisant et en privilégiant, aussi bien à travers l'aide individuelle que des projets mis en place dans l'action collective, la **dynamique de solidarité sociale**. Cette crise de lien ne concerne pas uniquement les usagers de nos services, elle est également présente chez le travailleur social. C'est pourquoi, notre action vise également à développer une **dynamique de réseau** par des liens permanents avec les différents intervenants du champ social, médical et judiciaire dans le **respect de la parole du jeune et des familles**. Ce réseau permet à la fois de mieux saisir la complexité de chaque situation mais aussi d'établir une cohérence dans les interventions complémentaires des intervenants.

Nous travaillons sur deux niveaux, tant individuel que global. Nous tentons de faire des constats globaux et de voir ce qui va et ce qui ne va pas à travers les récits des gens pour y répondre de manière individuelle d'une part mais également de manière plus générale d'autre part. Une part de notre travail consiste aussi à agir sur l'aspect communautaire des problèmes rencontrés et par là, entre autre, de questionner voire d'interpeller le monde politique et institutionnel des constats que nous pouvons faire « sur le terrain », aux problématiques qui se répètent, aux questions qui se posent. En général la population avec laquelle nous travaillons est issue de l'immigration ou a peu de revenus (ou les deux). Ces personnes ont souvent du mal à comprendre le système dans lequel elles se trouvent : quel est le rôle de chaque partie dans la société ? L'administration fait peur aux personnes à statut précaire. Alors comment se mobiliser pour que les choses changent ? Notre travail est également d'informer les personnes aux sujets de leurs droits.

5. Les moyens mis en œuvre et les spécificités du CEMO

Une AMO comme les autres et pourtant si différente

Chaque AMO a son histoire propre. Les raisons qui ont motivé la création du service, les mythes fondateurs, les motivations et les croyances des personnes qui ont été les initiateurs du projet, etc. sont à chaque fois différents. De plus, les services évoluent, s'adaptent et parfois prennent un virage radical par rapport à leur histoire. N'oublions pas que la localisation géographique du

service et ses interactions avec son environnement immédiat (solicitation de partenaires locaux, publics particuliers, problématiques spécifiques liées à un lieu particulier, etc.) vont profondément modeler les pratiques du service qui se rendra dès lors, le plus adéquat face à son environnement. Suite à ce rappel contextuel des AMO, nous pouvons aisément comprendre le paradoxe qui est que chaque AMO fait à la fois « la même chose » mais « de façon différente ».

En ce qui concerne le CEMO, il est organisé autour d'une complémentarité entre, d'une part l'asbl CEMO et, d'autre part le Service jeunesse du CPAS. Ce partenariat offre par cette spécificité un cadre tantôt complexe, tantôt limpide quant à nos missions visant à offrir un maximum de réponses aux attentes des enfants, des jeunes et des familles. L'articulation entre les cadres légaux du secteur privé et du secteur public vient ainsi baliser toute une série de missions axées sur la prévention, mais aussi sur les réponses immédiates apportées aux difficultés rencontrées par notre public. Nous avons également développé certaines spécificités au regard des autres services AMO pris dans leur ensemble.

L'Accueil avec un grand « A »

L'accueil au CEMO occupe une place de premier plan. Dès lors, l'accent est mis sur l'ambiance conviviale et chaleureuse de l'accueil, il est important que les personnes qui s'adressent à nous se sentent les bienvenues. Un espace d'accès à Internet et au téléphone est disponible et un coup de main est toujours envisageable pour faire une recherche d'info ou bien rédiger un CV.

Espace « stratégique », premier contact mais aussi lieu de passage sans raison précise, l'accueil est le lieu privilégié de l'informel. Lieu de vie, de rencontres, carrefour des différents publics et des différents services, il constitue un contenant permettant aux jeunes et aux familles de s'exprimer spontanément et de participer à la vie collective tout en restant en sécurité grâce au cadre basé sur des principes du « vivre ensemble ».

Ce qui se passe à l'accueil, les dialogues qui se nouent, les remarques, les interpellations des jeunes nous permettent aussi de sentir l'ambiance du moment, l'air du temps, mais aussi de rester sensibles aux préoccupations des jeunes et de démarrer un entretien individuel informel. Au départ de l'accueil, des projets peuvent émerger ; plus globaux, plus collectifs et plus ponctuels tout en laissant la place à des projets individuels et à la réflexion sur des problématiques plus collectives. Il s'agit donc d'un lieu d'action et d'intervention et d'un creuset permettant une analyse de nos rapports aux familles et aux jeunes dans l'après-coup.

En pratique, l'accessibilité du service pour tous est notre priorité et nous organisons des permanences quotidiennes afin de cibler un accueil de qualité.

Le personnel

Une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants sociaux, d'un accueillant et de psychologues cliniciens collaborent afin d'enrichir les interventions. Nous travaillons parfois seul ou parfois à deux dans le cadre d'un accompagnement individuel mais nous nous référons régulièrement à l'ensemble de l'équipe lors de nos réunions hebdomadaires. Il en va de même pour les différents projets qui sont soit menés par une seule personne, soit, ce qui est plus souvent le cas, par un groupe de personnes au sein de l'équipe.

Réunions et supervisions

Les réunions d'équipe sont fondamentales au bon fonctionnement du service. C'est le lieu privilégié de la communication au sein de l'équipe, mais aussi de la réflexion, de l'intervention, de la cohésion, etc.

Par ailleurs, des supervisions d'équipe avec un superviseur extérieur sont organisées afin de nous permettre de prendre du recul sur des questions de cadre, de fonctions et d'intervention dans les situations.

L'action individuelle : notre axe de travail privilégié

L'aide individuelle reste un travail au cas par cas et même si un jeune rencontre globalement la même difficulté qu'un autre ou formule une demande identique, son histoire lui est propre. Son parcours et son individualité ne seront jamais transposables à un autre jeune.

Ce postulat de départ clarifie donc bien le fait que l'aide individuelle sera toujours spécifique.

Ce qui est cependant commun aux autres AMO ; c'est que le jeune est notre principal mandant, il est au centre de nos actions, il reste LE bénéficiaire de nos interventions. Ce n'est pas pour autant que sa famille n'a pas sa place ou est exclue. Un proche peut aussi introduire une demande d'aide pour un jeune (enfant, préadolescent ou adolescent). Dans le but de répondre aux demandes, nous proposons des suivis individuels dont le référent pourrait être un psychologue comme il pourrait être un éducateur. L'intervention du psychologue n'est pas à considérer comme une thérapie et l'intervention de l'éducateur n'est pas forcément le suivi éducatif. Mis à part la responsabilisation du jeune, nous tenons aussi à respecter et à remobiliser son milieu de vie, les parents et les travailleurs sociaux sont sollicités pour contribuer à ce travail.

Comme nous l'avons précisé, le soutien psychologique fait partie intégrante de notre travail et au fil du temps, nous avons maintenu voir renforcé ce « savoir faire » et ce « savoir être ». Depuis 2008, nous avons cependant renforcé le service dans une optique pluridisciplinaire. Notre partenariat structurel avec le CPAS nous place également en première ligne pour le soutien de ce public très fragilisé. Ces deux particularités renforcent notre investissement dans l'action individuelle mais au-delà de celles-ci, c'est principalement dans **la relation** que nous voyons un intérêt particulier. Beaucoup de services se spécialisent, voir « s'hyperspécialisent ». La rencontre avec le public se limite de plus en plus à un service « formaté ». En ce qui nous concerne, nous considérons le rapport avec notre public comme un lien privilégié, une réelle relation où la confiance est importante. Bien des jeunes ou des parents ont eu une ou plusieurs expériences négatives avec des intervenants sociaux et nous devons avant tout restaurer la représentation qu'ils peuvent avoir de nous et de notre travail. De plus, notre action généraliste et « familialiste » nous permet bien souvent d'accompagner une famille dans les différentes étapes de son parcours : relation précoce mère enfant, problématiques scolaires, problématiques familiales, crise d'adolescence, mise en autonomie, etc.

Lorsque nous parlons de l'aide individuelle au CEMO, nous employons très souvent le terme « accompagnement ». Nous considérons en effet que nous accompagnons des jeunes et des familles dans toute une série de démarches afin de rencontrer leur (s) demande (s), leur (s) attente (s). Rappelons une fois encore que notre intervention ne s'effectue que sur base volontaire et hors de tout mandat, ce qui ne nous empêche évidemment pas de mettre en place bon nombre de collaborations, avec tous types de secteurs, et un travail de réseau quasi permanent, tout en veillant au respect du secret professionnel.

L'une des caractéristiques du CEMO, induite par la complémentarité entre ses missions de service jeunesse du CPAS (aide sociale générale) et de l'AMO (aide spécialisée), ainsi que la philosophie du cadre de travail et du cadre légal imposent au service de **recevoir tout type de demande « jeunesse »**, de l'analyser et de la traiter.

Voici un aperçu de ce qui est fait au quotidien :

- renseignements, informations, conseils, démarches, orientation, prises de contact : écoles et activités sportives, services sociaux, droits sociaux, droits des jeunes... ;
- simple écoute des enfants et des parents ; entretiens, discussions, réflexions, le point sur l'évolution de l'enfant, sur les relations familiales... ;
- échanges entre les familles et les intervenants : accompagnement et soutien des familles dans les contacts avec les services ;

- échanges avec les jeunes et les familles : entendre, comprendre et questionner les décisions des intervenants ;
- échanges avec la famille, l'entourage et le quartier : retisser des liens
- recherche d'autres solutions quand le placement ou l'enseignement spécial ne sont pas nécessaires ;
- mise en autonomie et suivi du jeune ;
- sur demande du jeune, possibilité de guidance éducative et même de tutelle ;
- prise en charge éventuelle de frais en faveur des enfants dans le cadre de l'accompagnement psychosocial ;

Par contre, voici ce qu'on ne fait pas : pas d'aide purement financière / pas de psychothérapie / pas de bilan scolaire / pas de testing / pas d'expertise / pas de comptes-rendus aux autorités.

Nous distinguons trois types d'interventions dans nos suivis individuels :

Les interventions ponctuelles

L'« intervention ponctuelle » est un contact principalement orienté vers la recherche d'une information ou d'un conseil concernant une problématique du moment.

Les interventions brèves

Une « intervention brève » répond à une demande pour laquelle l'équipe met en place un cadre de travail - que nous appelons "*accompagnement*" - avec le(s) jeune(s) et sa famille mais également en collaboration avec d'autres intervenants du réseau.

Les interventions massives

Certains accompagnements vont se dérouler dans une phase de résolution de crise importante ou encore dans des milieux familiaux où les difficultés rencontrées sont nombreuses et bien souvent « structurelles ». Ces familles sont très fragilisées, précarisées, connaissant des fonctionnements inadéquats depuis parfois plusieurs générations.

L'accompagnement

Depuis toujours, nous avons développé une méthodologie d'accompagnement axée sur la compréhension « psychique » des difficultés du jeune ou de sa famille.

L'opportunité d'avoir confié de façon privilégiée à des psychologues les suivis individuels relève d'un choix stratégique. Il permet d'aborder de nombreuses problématiques de façon tout à fait originale au regard des autres AMO et autres services jeunesse de CPAS, et de manière tout à fait novatrice. Nous comblons en quelque sorte l'intersection entre « Aide à la jeunesse » et « Santé mentale », entre « Aide générale » et « Aide spécialisée ». Cependant, notre « polyvalence » nous permet de ne pas nous enfermer dans une dynamique uniquement tournée vers la « clinique ». Nous sommes en effet très sollicités dans les thématiques liées à la scolarité, la justice, le logement, etc. et auprès de classes d'âge fort diversifiées.

L'équipe s'est agrandie, avec des personnalités et des formations différentes (psychologue, éducateurs et assistants sociaux). L'enjeu est de construire une intervention **pluridisciplinaire**. Le travail en équipe est primordial, il permet d'élargir nos réflexions, nos méthodes. L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons. La **co-intervention** permet une prise de recul et une réflexion à deux sur une situation qui est peut-être plus « mobilisante ». La co-intervention peut également parfois nous permettre d'accompagner différemment les sous-systèmes familiaux.

L'axe famille

Nous touchons essentiellement un public « famille » ; enfants et parents, avec comme particularité que ce sont essentiellement les mères, seules avec leur(s) enfant(s), qui constituent la référence parentale au quotidien. En effet, notre travail de **soutien à la parentalité**, très

développé au CEMO, s'organise notamment auprès des familles monoparentales constituées essentiellement par des mères seules. Nous sommes donc en cela différents de la majorité des AMO qui touchent un public essentiellement adolescent.

Une autre particularité est que l'on touche beaucoup de filles de 17-18 ans, ce qui démontre notre travail de **soutien auprès des « mères adolescentes »**, type de soutien à la parentalité très spécifique. Nous sommes ainsi devenus une « référence » dans l'accompagnement des « mères adolescentes » auprès de nombreux partenaires locaux.

Travail de réseau et travail en réseau : tout est collaboration

La manière dont nous investissons l'aide et la position que nous occupons au sein du « village saint-gillois », nous permet d'être actif au sein d'un réseau local constitué de différents services avec lesquels nous sommes souvent amenés à collaborer. Nous pouvons estimer que grâce à cette collaboration, nos actions communautaires se diversifient afin d'atteindre notre objectif principal, qui est d'améliorer le milieu de vie du jeune et son environnement.

C'est un travail qui part d'une évaluation du contexte culturel, sociologique et économique du jeune et/ou du groupe de jeunes.

Le travail en réseau reste une base de notre intervention psychosociale. Face à des familles souvent isolées et peu familiarisées au vocabulaire et à l'organisation des différents services sociaux, le CEMO fournit un travail d'accompagnement permettant de décoder les discours adressés à la famille ou au jeune et qui permet aussi à certains moments de calmer « la violence institutionnelle » en tenant un rôle privilégié aux côtés de la famille dans le cadre de notre intervention.

Autrement dit, les familles qui s'adressent à nous sont en rapport avec différentes sphères : scolaire, médicale, administrative, ... et il n'est pas toujours aisé pour ces familles de naviguer à travers ces différents mondes sans « casse » ; le langage avec lequel on s'adresse à elles, les référents culturels, les attentes sociales sont souvent des obstacles à la mise en place de rapports sereins. Notre rôle est d'établir des liens entre ces familles et ces différents mondes, afin de leur permettre de décoder les messages et d'exercer leurs droits comme tout citoyen.

Le travail de réseau a pour but d'établir des bonnes pratiques entre intervenants afin de faire bénéficier les familles de l'offre sociale présente. Cela suppose l'entretien de rapports clairs et cadrés entre les différentes institutions afin que chacun puisse exercer son « mandat » social dans le respect des droits des familles.

Dans le même ordre d'idées, nous restons disponibles pour rencontrer les services ou institutions qui le désirent et nous essayons d'être attentif à l'émergence de nouveaux services. Afin de garder un réseau vivant, il nous paraît important de rencontrer régulièrement les différents partenaires de manière à rappeler le cadre du CEMO et aussi à confronter nos visions quant aux constats sociaux que nous élaborons régulièrement.

Le lien historique avec le secteur extrascolaire

Le CEMO, à travers son histoire et son ancrage dans la « cité » mais aussi grâce à l'organisation d'activités extrascolaires sur la commune, est devenu un carrefour incontournable pour les jeunes et les familles désireux d'obtenir une aide. Cette aide, à la fois tournée vers une offre de service d'activités extrascolaires et vers un soutien individualisé en cas de difficultés nous a permis de nous faire connaître auprès d'un nombre sans cesse plus important de personnes. Ces deux pôles d'activités sont à la fois différents (équipes différentes, partenariats, législation, etc.) mais nous ne pouvons ignorer l'apport de l'un vis-à-vis de l'autre aussi bien en terme de complémentarité pour répondre au mieux aux attentes des jeunes et des familles mais aussi en ce qui concerne les éclairages mutuels permettant une meilleure adéquation de nos services.

Les interactions avec le CPAS

Nos origines et notre travail actuel de collaboration « intégrée » avec le CPAS nous place également dans une dynamique permanente avec la réalité économique des personnes qui s'adressent à nous. C'est pourquoi nous nous distinguons des autres AMO et que cet outil particulier est devenu au fil du temps un levier nous permettant d'élaborer d'autres formes de prises en charge.

Notre interaction avec le CPAS de Saint-Gilles nous permet également de gérer le suivi des aides matérielles, accompagner le jeune dans ses démarches administratives afin de dépasser de nombreux obstacles qui peuvent le décourager. Dans ce même registre d'idées, nous avons la possibilité d'aider également les parents de ces jeunes dans certaines de leurs démarches sociales. Un autre aspect de notre collaboration avec le CPAS est notre **(inter)action communautaire permanente** au niveau politique et plus particulièrement en ce qui concerne la politique jeunesse menée localement par le CPAS de Saint-Gilles. C'est dans cette logique que le CPAS de Saint-Gilles a instauré en 2008 les comités spéciaux d'aide à la jeunesse (CSAJ) auxquels nous assistons et qui permettent une réflexion permanente et complémentaire en matière jeunesse.

L'action communautaire : la réaction à nos constats sociaux

L'action communautaire permet de développer une dynamique de réseau social susceptible d'améliorer à son tour l'environnement du jeune. Elle permet l'analyse du contexte sociologique, des logiques d'action et de développer des mécanismes qui permettent la complémentarité entre différents intervenants qui se situent à différents niveaux. L'analyse des demandes nous permet d'identifier les diverses problématiques rencontrées par les jeunes ou leurs familles. Nous estimons que le développement d'actions concrètes ou l'expression des besoins de notre public auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives permet de questionner ces mêmes instances sur tous les domaines relevant de leurs activités de prévention.

Garder les yeux ouverts sur la réalité sociale des familles constitue une condition incontournable de notre action. Nous tenons à régulièrement faire le point sur nos constats sociaux à l'occasion de la rédaction annuelle de notre rapport d'activité. Grâce aux statistiques mais également aux constats sociaux que nous élaborons à partir des situations individuelles, nous restons au fait des difficultés auxquelles sont confrontées les familles et les jeunes. Nous relayons vers le politique notamment au travers de la note de politique sociale en matière jeunesse du CPAS à laquelle nous contribuons, mais aussi, nous élaborons nos projets communautaires à partir de ces constats. Citons en exemple le partenariat structurel avec la sphère politique locale (CPAS), notre implication dans la politique d'aide à la jeunesse régionale (CAAJ) ou encore notre implication dans un réseau ou un domaine de compétence particulier (plateforme AMO, LBFSM, etc.).

6. Perspectives actuelles et déclaration d'intention

L'écriture par l'équipe du projet pédagogique symbolise l'affirmation de bases solides auxquelles se référer. Cela permet aussi l'émergence d'une méthodologie de travail commune dans laquelle chaque membre de l'équipe pourra évoluer. Dès lors, que retenons-nous de cette réflexion, que reste-t-il en chantier, en changement, qu'est-ce qui s'est stabilisé ?

Evolution des différents aspects de notre travail

L'équipe s'est agrandie, avec des personnalités et des formations différentes. Le souhait commun est de construire une intervention **pluridisciplinaire**. Le travail en équipe est primordial, il

permet d'élargir nos réflexions, nos méthodes. L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

La **co-intervention** permet une prise de recul et une réflexion à deux sur une situation souvent complexe.

La **diversité** des origines, des formations, des parcours de vie et des personnalités permet aux jeunes et aux familles de trouver des points d'accroche avec les différents membres de l'équipe.

L'**agrandissement** de l'équipe permet davantage aux jeunes et aux familles de trouver une présence et une écoute au sein du CEMO, et de pouvoir solliciter, si besoin est, un accompagnement individuel.

Le CEMO, à travers les accompagnements individuels, l'espace d'accueil, les réunions d'équipe... est un lieu convivial d'échanges, d'écoute, de débat, de partage d'idées. Le travail au quotidien permet de créer un lien régulier, fait de discussions axées sur la résolution de la problématique. Mais aussi de ce qui constitue les « petits riens » de la vie.

L'accueil du CEMO est massivement investi par les jeunes comme lieu d'écoute et d'expression, un endroit où on peut souffler. Cela permet également d'adapter la méthode des entretiens individuels en fonction de la personne rencontrée à l'accueil et de sa façon de se comporter.

Nous cherchons à **valoriser** les compétences de chacun, les encourager à s'exprimer davantage, et par là nous voulons permettre aux jeunes d'acquérir plus de confiance en eux et d'estime de soi. Des « étoiles » indispensables pour se frotter aux réalités de la vie !

Nous constatons que l'isolement et la solitude touchent beaucoup de personnes. Lorsqu'on est seul, les problèmes et les besoins semblent insurmontables. C'est pourquoi il nous semble important de **créer du lien** entre les personnes, de la solidarité. Pour nous, il est important de favoriser l'indépendance des personnes vis-à-vis des institutions d'aide sociale, qu'elles parviennent à trouver des solutions par elles-mêmes ou avec l'aide de leur entourage. Nous voulons encourager l'émergence de projets qui s'appuient sur les compétences des personnes, sur l'échange de bonnes pratiques et sur la solidarité.

Questionnements, perspectives futures

Questionner pour mieux constater. Ces deux termes font partie intégrante de notre méthodologie. Au quotidien, nous rencontrons dans notre travail des réalités de vie qui nous amènent à nous interroger sur des problématiques collectives mais nous n'avons, la plupart du temps, qu'un aperçu des conséquences – la partie visible de l'iceberg. C'est pourquoi « *analyser* » les tenants et les aboutissants d'une situation, identifier les causes et les effets possibles, croiser nos regards, discuter en équipe, confronter nos impressions, nous amènent à poser des constats. A la suite de ces constats (identité du service – information vers l'extérieur, public visé - public touché, adolescents en errance, mères adolescentes, problématiques scolaires,...), nous tentons, en équipe, de mettre en place des actions qui permettent de porter des réflexions plus transversales avec d'autres partenaires, d'interroger nos pratiques, de questionner le système dans lequel nous vivons, de relayer vers le politique, de créer des espaces de discussions avec les personnes, d'envisager en équipe des réponses plus globales et ainsi de mettre sur pied des projets adéquats et pertinents.

Le social comporte aussi son jargon, plus connu des intervenants que des personnes qui viennent nous trouver. Le système de l'aide à la jeunesse est complexe et résumé en initiales telles que SAIE, SAJ, PPP... Qu'est-ce que les personnes connaissent d'une AMO ? « Aide en milieu ouvert » est une phrase floue et peu significative pour la plupart des gens. Comment définissons-nous notre identité ? Comment la communiquons-nous ? Nous souhaitons mieux informer les personnes sur les missions des AMO et les projets qui peuvent y naître.

Quel est le public visé et quel est le public touché par nos interventions ? Voulons-nous travailler de manière plus large sur notre commune ou favorisons-nous le travail de proximité ?

Quelles sont les limites du CEMO au niveau de l'accueil ? Des règles implicites et individuelles existent, quelles sont alors celles que nous décidons collectivement et qui sont explicites pour le public ? Devons-nous établir un règlement commun ? Le flou qui est présent actuellement permet beaucoup de flexibilité et de liberté d'action, a contrario, cela peut représenter des « failles » organisationnelles dans lesquelles les jeunes peuvent se « perdre ».

Dans la même idée, nous voulons être vigilants à laisser de la place aux **imprévus**, à de nouveaux projets plus ponctuels découlant de l'observation de phénomènes sociaux. Quelle analyse en fait-on et quels moyens se donne-t-on pour cela ?

Stabilité

La stabilité est un besoin revendiqué par toute l'équipe. Nous avons besoin de repères dans notre travail même si rien n'est jamais statique, le changement est perpétuel. Cependant, prenons-nous suffisamment de recul que pour asseoir des décisions prises ? Quelle évaluation faisons-nous en équipe sur ce que nous avons mis en place ? Le schéma : réflexion-action-évaluation est-il effectif ? Nous sommes amenés à nous questionner de sorte à améliorer notre intervention, ce qui nous place toujours dans une dynamique de changement. Notre défi actuel et futur est d'arriver à trouver le juste équilibre entre la fuite en avant vers de nouveaux projets et le temps nécessaire à « asseoir » ce qui existe. Alternier harmonieusement la stabilité et le mouvement.

ANNEXES

Afin « d'alléger » le présent document mais aussi parce que vous avez probablement certains des textes auxquels nous faisons référence et encore par souci écologique, nous avons opté pour une référence électronique des textes.

1. Décret de l'aide à la jeunesse – et nouvel arrêté AMO
<http://www.cdadoc.cfwb.be/cdadocrep/pdf/1991/19910304s20284.pdf>
<http://www.carrefoursaj.be/Documents/arreteamofinalise20ctobre2008.doc>
2. Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 (loi du 7 janvier 2002)
<http://www.receveurs.be/doc/codes/loi%20organique.pdf>
3. Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948
<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>
4. Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 <http://www.droitsenfant.com/cide.htm>
5. Note sur la fonction psychologique au CEMO, Novembre 2005, voir rapport d'activités 2006 du CEMO et également sur <http://www.cemoasbl.be/>